

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 19 chargée de l'examen du Postulat de Mme Céline Misiego et consorts : « Accès Internet et Télé-réseau à des prix avantageux »

Présidence :	M. Roland Philippoz (Socialiste)
Membres présents :	Mme Christine Goumaz (Socialiste) Mme Onaï Reymond (Socialiste) M. Mountazar Jaffar (Socialiste) Mme Romane Benvenuti (Les Verts) Mme Olivia Fahmy (Les Verts) M. Ilias Panchard (Les Verts) Mme Mathilde Maillard (Libéral-Radical) Mme Françoise Piron (Libéral-Radical) Mme Eliane Aubert (Libéral-Radical) Mme Céline Misiego (Ensemble à Gauche) Mme Alice de Benoît (Vert'libéral) M. Valentin Christe (UDC)
Représentant-e-s de la Municipalité	M. Xavier Company, directeur
Représentant de l'administration :	M. Nicolas Waelti, secrétaire général
Notes de séances	Mme Ashley Da Costa, assistante du secrétaire général
Lieu :	Usine de Pierre-de-Plan, chemin de Pierre-de-Plan 4, Lausanne
Date :	Mercredi 12 janvier 2022, de 16h00 à 17h30.

Après les salutations et présentations d'usage, Madame la Postulante explique que ce postulat fait suite au préavis 2021/24 sur le Plan climat, qui annonçait la suppression de l'exonération de la finance d'abonnement au télé-réseau pour les bénéficiaires PC AVS/AI pour des raisons légales et la réaffectation de ces montants à une subvention pour l'acquisition d'un abonnement annuel aux transports publics. Cette mesure est appropriée et appréciée, mais elle ne permet pas aux ancien.ne.s bénéficiaires de cette exonération de répondre à leurs besoins de connectivité internet ou télévisuelle. Ce postulat a pour but d'inviter la Municipalité à étudier l'opportunité de proposer des tarifs internet et télé-réseau plus avantageux pour les bénéficiaires PC AVS/AI et d'éviter la fracture numérique des retraité.e.s. Elle estime que son postulat est raisonnable puisqu'elle demande un tarif avantageux pour remplacer une mesure de gratuité.

Suite à une première série de questions, Monsieur le Municipal rappelle le contexte. Cette subvention pour l'accès au télé-réseau était une décision du Conseil communal, par un amendement au budget, alors que la convergence des réseaux de télévision et de téléphonie n'était pas encore réalisée. La suppression de la subvention découle d'une décision spontanée de la Municipalité pour éviter le risque d'une procédure en matière de droit de la concurrence puisque la Ville de Lausanne ne soutenait qu'un seul prestataire multimédia, Citycable. Si cette subvention pouvait être utilisée pour des prestations chez tous les opérateurs, elle ne poserait pas de problème de concurrence. En ce qui concerne les tarifs actuels, toutes les prestations multimédia - téléphonie fixe et mobile, télévision et internet - sont proposées aujourd'hui sous forme de packages uniquement. Historiquement, le télé-réseau ne proposait que la télévision. C'est pourquoi de nombreux.e.s lausannois.es ont encore la télévision chez Citycable, mais ont ajouté un accès à internet chez un autre prestataire, ce qui augmente les coûts. Un.e client.e avec toutes les prestations chez le même opérateur bénéficiera de tarifs préférentiels. La prestation « TV seule » est encore fournie pour les client.e.s historiques, mais n'est plus proposée. C'est cette prestation, facturée CHF 28.- par mois, qui était couverte par la subvention. Les offres Citycable actuelles sont proposées uniquement sous forme combinées, les montants partant de CHF 38.- à CHF 145.-

Conseil communal de Lausanne

/mois. Pour anticiper l'arrêt de la subvention au 31 décembre 2021, une offre de rétention a été proposée aux client.e.s concerné.e.s. Les bénéficiaires profitent d'un rabais de 20% sur toutes les offres Citycable, hors « téléphonie mobile seule ». Parmi les 2'300 personnes concernées, 125 demandes de résiliation ont été relevées au 1^{er} décembre 2021. Et un peu plus d'une vingtaine ont opté pour l'offre proposée avec le rabais. L'AVIVO Lausanne a été informée de la suppression, du rabais proposé et du numéro de contact au sein des SIL en cas de question. Au niveau de la Ville, le service des assurances sociales (SAS) et le service social (SSL) sont également en mesure de répondre à d'éventuelles questions et de renvoyer les demandeurs auprès des SIL.

M. le Municipal précise encore que le rabais de 20% n'est pas encore proposé à tous les bénéficiaires PC AVS/AI, plus de 8'000 personnes à Lausanne, mais à ce jour seulement aux anciens bénéficiaires de la subvention.

Plusieurs commissaires relèvent avec satisfaction le fait d'avoir pris une orientation qui évite des procédures liées au droit de la concurrence. Les rabais octroyés sont aussi accueillis positivement ainsi que la nouvelle subvention proposée pour les abonnements de transports publics.

La question de la fracture numérique, qui impacte beaucoup de bénéficiaires de la subvention, n'est pas seulement due à des questions financières. Elle pourrait être prise en compte par la Municipalité en offrant des services à leurs usagers pour leur faciliter l'accès aux prestations, des conseils et des interventions pour faciliter les installations à domicile. La plupart des bénéficiaires de la subvention n'ont pas le besoin ou le souhait d'avoir accès à l'internet, mais les offres actuelles sont contraignantes et coûtent plus cher. L'accès à la TV pour les personnes âgées et isolées, avec des revenus faibles, doit pouvoir être maintenu à des conditions financières supportables. Les SIL sont soumis à une très forte concurrence et doivent constamment adapter leur offre. L'impact de tarifs préférentiels proposés à une part de la clientèle, avec un impact sur les ressources financières des SIL est relevé par des commissaires.

M. le Municipal explique que la suppression de la subvention a réduit les revenus. Mais l'offre avec 20% de rabais n'a pas d'impact négatif sur le budget et les comptes car elle a permis de retenir les client.e.s chez Citycable. Si ce rabais de 20% était majoritairement utilisé pour le produit d'entrée de gamme, le résultat global serait légèrement déficitaire pour Citycable. Il précise que si Citycable propose un rabais ou un tarif particulier pour les bénéficiaires de prestations complémentaires, sans le soutien financier de la Ville de Lausanne, les autres prestataires multimédia pourront le faire eux-aussi, en parfaite conformité avec le droit de la concurrence.

Plusieurs commissaires souhaitent que la municipalité prenne en compte les aspects non seulement financiers de la fracture numérique, mais également les aspects techniques qui sont souvent incompréhensibles pour les non-initié.e.s. Le rapport-préavis devrait ainsi répondre aux autres attentes des client.e.s/utilisateurs.trices de Citycable qui ont particulièrement besoin d'être soutenus pour maintenir leur accès à une offre télévisuelle et à l'internet.

Parvenue au terme de ses discussions, la commission recommande de renvoyer le postulat à la Municipalité par :

8 pour

3 contre

2 abstentions

Lausanne, le 11 mars 2022

Le rapporteur/la rapportrice

